

Commerce mondial de produits aquatiques - Métadonnées

Author: FAO-NFISI

01) Titre

Commerce mondial de produits aquatiques - Métadonnées

02) Information sur la source de données

Organisme compilateur

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Source des données

https://www.fao.org/fishery/fr/collection/global_commodity_prod

03) Contact

Organisme à contacter

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Service à contacter

Équipe Statistique et Information (NFISI) de la Division des pêches et de l'aquaculture (NFI)

Adresse postale

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

Adresse électronique

Fish-Statistics-Inquiries@fao.org

04) Date de mise à jour

Dernière publication des métadonnées

30-06-26

Dernière mise à jour des métadonnées

30-06-26

05) Présentation statistique

Description des données

Cette base de données couvre le commerce international annuel des produits aquatiques, en termes de volume et de valeur, depuis 1976. Les données incluent tous les produits aquatiques, y compris les produits d'origine animale (poissons, crustacés, mollusques, etc.), les plantes aquatiques (algues et autres), ainsi que d'autres

animaux et produits aquatiques (coquillages, coraux, perles et éponges), à l'exception des données sur les mammifères aquatiques, les reptiles, les amphibiens, et les tortues.

Les données sur le commerce mondial des produits aquatiques sont collectées et traitées par la FAO. Elles se réfèrent au volume et à la valeur des produits aquatiques importés, exportés et réexportés chaque année par l'ensemble des pays du monde.

Les données sont obtenues directement, au niveau tarifaire, auprès de la Division de statistique des Nations Unies (UNSD), d'Eurostat pour les pays de l'Union européenne, et d'autres autorités nationales si nécessaire. Lorsque disponibles, les données sur les produits aquatiques débarqués à l'étranger par des navires nationaux sont ajoutées. Les données sont vérifiées afin d'identifier les valeurs aberrantes. Pour les pays non déclarants, et pour les données manquantes, la FAO effectue des imputations en utilisant principalement les données des pays partenaires (données dites «miroirs») en l'absence d'autres sources.

Couverture

Les importations, exportations et réexportations au niveau des pays sont ventilées par plus de 1000 produits aquatiques selon la Classification Statistique Internationale Standard des Produits de la Pêche (ISSCFC). Le ISSCFC est une extension de la Classification Type, pour le Commerce Internationale, Quatrième version révisée 4 (CTCI Rév.4) des Nations Unies et est liée au Système Harmonisé (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes.

Le périmètre du commerce aquatique inclut tous les codes des lignes tarifaires (ou les codes de la Nomenclature Combinée (NC) pour les pays de l'Union européenne) commençant par les codes SH (ou NC) suivants : 03 (à l'exclusion de 030760), 0508, 0509, 051191, 051199 uniquement si les données présentent une subdivision supplémentaire du code liée aux produits aquatiques, 12122, 130231, 1504, 1604, 1605 (à l'exclusion de 160558), 210390 uniquement si les données présentent une subdivision supplémentaire du code liée aux produits aquatiques, 230120, et 230990 uniquement si les données présentent une subdivision supplémentaire du code liée aux produits aquatiques.

Les données sont disponibles pour 225 pays, territoires et zones du monde, selon la classification [Codes normalisés des pays ou zones à des fins statistiques des Nations Unies](#). À partir de 2019, les données sont également ventilées par pays partenaire.

Secteurs couverts

Pêches et aquaculture

Concepts et définitions statistiques

Les données sur le commerce des produits aquatiques sont généralement collectées par les autorités statistiques nationales, conformément aux normes des Nations Unies définies dans le document intitulé Statistiques du commerce international de marchandises (IMTS) Concepts et définitions (2010) qui fournit la norme mondiale pour la compilation et la publication des statistiques du commerce international des biens. Il est recommandé que tous les biens qui augmentent ou diminuent le stock des ressources matérielles d'un pays, en entrant (importations) ou en sortant (exportations) de son territoire économique, soient enregistrés dans les statistiques du commerce international de marchandises. Conformément à la pratique internationalement recommandée, les statistiques d'importation incluent les espèces aquatiques pêchées par des navires étrangers, qu'elles soient ou non transformées à bord, débarquées dans les ports nationaux. De même, les statistiques d'exportation incluent les espèces aquatiques pêchées par des navires nationaux, qu'elles soient ou non transformées à bord, débarquées dans des ports étrangers.

L'IMTS distingue également entre les systèmes de commerce général et de commerce spécial, qui diffèrent principalement par la manière dont sont enregistrées les marchandises entreposées et les réexportations. Plus d'informations sont disponibles à l'adresse suivante : [https://unstats.un.org/unsd/trade/eg-imts/IMTS%202010%20\(French\).pdf](https://unstats.un.org/unsd/trade/eg-imts/IMTS%202010%20(French).pdf)

Des informations sur le système commercial appliqué par chaque pays peuvent être consultées dans les notes de publication de l'UNSD : <https://comtradeplus.un.org/PublicationNotes>.

Pays ou zone de référence

La liste des pays et la classification géographique sont principalement basées sur la norme des Nations Unies [Codes standard des pays ou zones géographiques pour usage statistique](#).

Le terme « pays » ou « pays ou zone » utilisé dans cet ensemble de données couvre également les territoires, villes et zones terrestres, ainsi que les provinces, districts, enclaves et autres parties de territoires ou des combinaisons de pays ou zones telles que les unions économiques ou douanières. Les noms et désignations des pays ou zones sont susceptibles d'évolutions annoncées au niveau national. Les changements récents de noms peuvent ne pas avoir été intégrés dans cette version du jeu de données, mais seront reflétés dans les versions futures. Les désignations employées et la présentation du contenu de ce jeu de données n'impliquent en aucun cas l'expression d'une quelconque opinion de la part de la FAO concernant le statut juridique ou de développement d'un pays, territoire, ville ou zone, ou de ses autorités, ni concernant la délimitation de ses frontières.

Période couverte

Les données agrégées pour l'ensemble des partenaires sont disponibles de 1976 à 2024, tandis que les données désagrégées par partenaire sont disponibles de 2019 à 2024.

Période de base

Non applicable

06) Unité de mesure

Les quantités importées, exportées et réexportées sont exprimées en tonnes métriques (1000 kilogrammes) et correspondent au poids net du produit, c'est-à-dire le poids des marchandises hors poids de tout contenant et tout liquide ajouté pour la conservation ou l'aromatisation.

Les valeurs d'importations, exportations, et réexportations sont exprimées en milliers de dollars américains. Les valeurs des exportations et réexportations sont généralement déclarées sur la base FAB (franco à bord), ce qui correspond à la valeur des marchandises augmentée de celle des services nécessaires pour les acheminer jusqu'à la frontière du pays exportateur. Les valeurs des importations sont généralement déclarées sur la base CAF (coût, assurance et fret), ce qui inclut la valeur des marchandises, celle des services pour les acheminer jusqu'à la frontière du pays exportateur, ainsi que celle des services nécessaires pour les transporter de cette frontière à celle du pays importateur. Toutefois, il convient de noter que certains pays ou territoires appliquent des pratiques d'évaluation différentes et peuvent s'écarter de cette approche standard. Des informations détaillées sur les méthodes d'évaluation utilisées par les pays sont disponibles dans les notes de publication de l'UNSD : <https://comtradeplus.un.org/PublicationNotes>.

07) Période de référence

La période annuelle utilisée est l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre), sauf pour les pays suivants listés ci-dessous qui déclarent leurs données sur une base d'année fractionnée: AUSTRALIE – année se terminant le 30 juin (jusqu'en 2002 ; à partir de 1998, uniquement les importations), ESWATINI – année débutant en avril (de 2002 à 2007), GAMBIE – année se terminant le 30 juin (de 2002 à 2013), MICRONÉSIE – année se terminant le 30 septembre (jusqu'en 2001), NOUVELLE-ZÉLANDE – année se terminant le 30 juin (uniquement 2002).

Les données des années fractionnées sont présentées sous les années civiles correspondant à la fin de ces années fractionnées.

08) Mandat institutionnel

Actes juridiques et autres accords

L'article I de la Constitution de la FAO prévoit que l'Organisation collecte, analyse, interprète et diffuse des informations relatives à la nutrition, à l'alimentation et à l'agriculture (FAO, 1945).

Acquisition et transmission de données

Les pays et territoires ont la responsabilité principale de la collecte des données de commerce. La FAO obtient les données de commerce auprès de l'UNSD, d'Eurostat et d'autres autorités nationales selon les besoins. Un protocole d'accord (MoU) avec l'UNSD couvre la mise en œuvre du cadre IMTS ainsi que l'échange de données. De plus, un accord mutuel avec Eurostat inclut le partage des données.

09) Confidentialité

Politique de confidentialité

Les données et statistiques de la FAO sont produites conformément à la Politique de protection des données de la FAO et aux modalités de mise en œuvre du Principe 4 du SDQAF de la FAO concernant la protection des données et la confidentialité statistique.

Confidentialité - traitement des données

Les données sont diffusées conformément aux recommandations de confidentialité formulées par le manuel du compilateur de l'IMTS. Le cas échéant, les données confidentielles ne sont pas diffusées telles quelles par la FAO.

Vie privée

Non applicable

10) Politique de publication

Calendrier de publication

La publication des données FishStat de la FAO suit un calendrier de diffusion accessible publiquement, disponible sur la page principale FishStat de la FAO à l'adresse <https://www.fao.org/fishery/en/fishstat>. Les données sur le commerce mondial de produits aquatiques pour l'année la plus récente disponible sont diffusées chaque année en juin.

Accès au calendrier de publication

<https://www.fao.org/fishery/services/storage/fs/fishery/documents/fishstat/FishStatReleaseCalendar.pdf>

Accès utilisateur

Ce jeu de données est diffusé conformément à la politique de la FAO sur la licence ouverte pour les bases de données statistiques, sous la licence Creative Commons Attribution 4.0 Internationale (CC-BY 4.0 ; <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>) et est soumis aux Conditions d'utilisation des bases de données statistiques de la FAO (<https://www.fao.org/contact-us/terms/db-terms-of-use/fr/>).

La FAO décline toute responsabilité pour les erreurs ou défauts dans les bases de données, les logiciels ou dans la documentation correspondante, pour l'entretien et l'évolution des programmes, ainsi que pour les dommages pouvant en résulter. La FAO décline également toute responsabilité quant à la mise à jour, les erreurs et omissions concernant les données. Les usagers sont cependant invités à signaler à la FAO d'éventuels défauts ou erreurs de ces programmes.

Licence de données ouvertes

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

11) Fréquence de diffusion

Annuel

12) Accessibilité et clarté

Communiqué de presse

Non applicable

Publications

[FAO Annuaire - Statistiques des pêches et de l'aquaculture](#)

Base de données en ligne

https://www.fao.org/fishery/fr/collection/global_commodity_prod

Accès aux micro-données

Non applicable

Autres formats

Ce jeu de données peut être consulté via différents outils et formats accessibles à l'adresse suivante: https://www.fao.org/fishery/fr/collection/global_commodity_prod

Documentation méthodologique

Les informations sur la méthodologie mise en oeuvre sont disponibles dans l'Annexe 2 de l'[Annuaire FAO des statistiques sur la pêche et l'aquaculture](#)

13) Pertinence

Besoins des utilisateurs

Les principaux utilisateurs sont les analystes de la FAO, d'autres organisations internationales, les ministères et agences gouvernementales, l'agro-industrie, les associations commerciales et professionnelles, les instituts de recherche et les universités, les journalistes ainsi que le grand public. Selon la consultation des utilisateurs de la base de données FishStat 2023, les chercheurs constituent le groupe d'utilisateurs le plus important, représentant près de 32 % du total des répondants, suivis par les étudiants et enseignants, qui représentent environ 25 % des répondants, tandis que les utilisateurs issus d'entreprises privées représentent une part de 15 %. Les objectifs de ces utilisateurs varient, mais les statistiques de commerce sont particulièrement utiles pour le suivi des marchés, et l'élaboration des politiques dans le secteur. La FAO n'a pas connaissance de besoins non satisfaits. Les utilisateurs sont encouragés à contacter le responsable de cet ensemble de données pour toute question spécifique non traitée ailleurs dans ces métadonnées.

Satisfaction des utilisateurs

La dernière évaluation qualité correspond à la consultation des utilisateurs de la base de données FishStat qui s'est déroulée entre juillet et décembre 2023. Environ 93 % des utilisateurs réguliers ont jugé que la base de données FishStat répondait à leurs besoins. Concernant la conformité des données aux dimensions de qualité du SDQAF de la FAO, le pourcentage global de réponses satisfaites était d'environ 81 %, tandis que la part des utilisateurs entièrement satisfaits simultanément sur l'ensemble des 5 dimensions de qualité était

de 53 %. Le pourcentage d'utilisateurs entièrement satisfaits est défini comme la proportion de répondants ayant sélectionné « d'accord » ou « tout à fait d'accord » simultanément pour les 5 dimensions différentes du SDQAF.

Exhaustivité

La disponibilité des données officielles déclarées par les pays varie considérablement. Lorsque les données sur le commerce des produits aquatiques d'un pays ne sont pas disponibles, la FAO les estime afin de créer un ensemble de données complet. Ces estimations permettent d'obtenir des agrégats pertinents aux niveaux mondial, régional et national. En 2023, 61 pour cent de l'ensemble des pays inclus dans le jeu de données sur le commerce des produits aquatiques de la FAO avaient déclaré leurs données de commerce, tandis que les 39 pour cent restants étaient des pays non déclarants. Les données de commerce des pays non déclarants sont principalement estimées par la FAO à partir des informations fournies par les partenaires commerciaux (c'est-à-dire les données miroir), ce qui permet une couverture complète des pays.

14) Exactitude et fiabilité

Précision globale

La part des données imputées, y compris les données imputées par miroir, représentait environ 3,4% de la valeur totale des importations de produits aquatiques en 2024. La qualité des données varie selon les pays, en particulier en ce qui concerne le niveau de détail par produit aquatique.

Erreur liée aux hypothèses du modèle

Non applicable

Indicateurs d'imputation

Taux d'imputation (y compris les données miroir) : 3,4 % en 2024.

Politique de révision des données

Si un pays n'a pas initialement communiqué ses données et que la FAO a dû les imputer, ces estimations sont remplacées par les données officielles du pays lors de la prochaine diffusion des données. Si un pays ayant initialement communiqué ses données publie par la suite des révisions significatives, les données révisées sont utilisées pour remplacer les chiffres publiés précédemment.

Révision des données – En pratique

Les pays révisent régulièrement leurs données pour des périodes passées. Les imputations de la FAO peuvent également être révisées sur la base d'informations plus précises. Lorsque de telles révisions ont lieu, les données historiques sont mises à jour en conséquence. Par conséquent, il est conseillé aux utilisateurs de ne pas comparer les données publiées dans les éditions précédentes avec celles de la dernière publication.

15) Calendrier et ponctualité

Calendrier

Les données sont normalement diffusées dans les 18 mois suivant l'année de référence.

Ponctualité

La publication se fait selon le calendrier prévu.

16) Cohérence et comparabilité

Comparabilité géographique

En général, les données sont globalement comparables entre les zones géographiques, pays et régions. Cependant, les différences dans les méthodes nationales de collecte des données et la couverture peuvent affecter le degré de comparabilité, sauf dans les régions où les pays sont soumis à des réglementations imposant des méthodes harmonisées, comme c'est le cas dans les pays de l'Union Européenne. Les écarts entre les exportations totales et les importations totales d'un même produit peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment le délai entre l'expédition des marchandises depuis le pays exportateur et leur arrivée dans le pays importateur ; l'utilisation par différents pays de classifications différentes pour un même produit ; ou les variations dans les systèmes commerciaux, certains pays rapportant selon le système de commerce général, d'autres selon le système de commerce spécial.

Comparabilité dans le temps

Compte tenu de la longueur de la série chronologique, qui commence en 1976, une comparabilité totale entre toutes les années ne peut être garantie. Pour des périodes plus courtes, une comparabilité raisonnablement bonne dans le temps peut être attendue. Des informations détaillées sur les variations des données et les changements méthodologiques sont fournies dans les notes pays, disponibles dans l'espace de travail sur le commerce mondial de produits aquatiques dans FishStatJ.

Cohérence

Cohérence inter-domaines : Les données sur le commerce des produits aquatiques présentent une forte cohérence inter-domaines, car elles sont utilisées conjointement avec les données de production primaire et de production transformée dans l'élaboration des bilans alimentaires. Cette intégration au sein d'un cadre unique d'offre et d'utilisation constitue une validation supplémentaire des données. De plus, les données sur le commerce des produits aquatiques sont cohérentes avec les données sur le commerce des cultures et de l'élevage de la FAO, car elles reposent sur la classification du Système Harmonisé (SH).

Cohérence interne : Il est attendu que la cohérence interne soit vérifiée par les pays avant la diffusion des données.

Système de classification

Pour les produits aquatiques : [Classification Statistique Internationale Standard des Produits de la Pêche \(ISSCFC\) de la FAO](#) : Les données peuvent également être exprimées selon plusieurs autres classifications, y compris:

- [SH \(Version 2022\)](#)
- [CPC \(Version 2.1\)](#)
- [CTCI \(Révision 4\)](#)
- [CSITAPA](#)

Pour les pays et zones géographique :

- [UN Standard Country or Area Codes for Statistical Use](#)
- [Pays les moins avancés \(PMA\) \(version 2024\)](#)
- [Pays à faible revenu et à déficit vivrier \(PFRDV\) \(révision 2026\)](#)
- [Pays en développement sans littoral \(PDSL\)](#)
- [Petits États insulaires en développement \(PEID\)](#)
- [Pays en développement importateurs nets de produits alimentaires \(PDNIPA\) \(révision 2024\)](#)

- [Classification de la Banque mondiale par revenu \(révision 2026\)](#)

Pour les symboles sur l'état des observations: [FAO Statistical Standard Series – Observation Status Code List](#). Les symboles sont conformes à la norme SDMX et sont listés ci-dessous avec leur description:

- " A " = Donnée officielle (précédemment présenté sans signe associé);
- " B " = Rupture dans les séries chronologiques;
- " E " = Valeur estimée;
- " F " = Valeur prévue;
- " G " = Valeur expérimentale;
- " I " = Valeur imputée par l'organisme récepteur (FAO) (précédemment présenté comme " E ");
- " P " = Valeur provisoire;
- " S " = Grève et autres événements spéciaux;
- " U " = Faible fiabilité;
- " V " = Valeur non validée;
- " X " = Valeur issue de sources internationales;

Signe associé à la valeur " 0 ":

- " L " = Valeur manquante (les données existent mais n'ont pas été collectées);
- " M " = Valeur manquante (les données ne peuvent exister, sans objet);
- " N " = Insignifiant (quantité supérieure à zéro, mais inférieure à la moitié de l'unité utilisée);
- " O " = Valeur manquante, ne peut pas être déterminée;
- " Q " = Valeur manquante; supprimée.

Les statistiques miroir, qui sont les données dérivées des données des autres pays déclarants, sont marquées par X depuis 2019, tandis que pour les années plus anciennes, elles sont marquées par I.

17) Processus statistique

Données sources

La principale source de données est constituée par les statistiques officielles des pays compilées par l'UNSD (Comtrade) et Eurostat. Ces données sont recueillies par la FAO au niveau de détail le plus fin possible (ligne tarifaire pour Comtrade et Nomenclature Combinée pour Eurostat). Le niveau de détail national est ensuite associé à la classification ISSCFC de la FAO. La source des données nationales peut provenir d'enquêtes, de données administratives, des douanes ou d'estimations basées sur des observations d'experts. D'autres sources incluent des bases de données nationales accessibles en ligne ainsi que des publications nationales ou internationales, utilisées notamment pour mettre à jour les données sur les débarquements à l'étranger, informations parfois exclues des enregistrements commerciaux et donc pas toujours présentes dans les données de l'UNSD. Certains pays fournissent des données via le questionnaire FAO (FISHSTAT FTR), envoyé annuellement par courriel, à un nombre limité de pays. En l'absence de données officielles, les valeurs sont imputées principalement à partir des données des partenaires commerciaux (données miroir). Tous ces cas sont clairement indiqués via des symboles conventionnels.

Fréquence de la collecte et de l'acquisition des données

Annuel

Méthode de collecte des données

Les données sur le commerce des produits aquatiques, au niveau des lignes tarifaires, sont obtenues via les API fournies par l'UNSD et EUROSTAT.

Validation des données

Les données reçues au niveau des lignes tarifaires sont agrégées par pays déclarant, pays partenaire, type de flux, année et ligne tarifaire. Les produits sont ensuite mappés vers le CSITAPA. Les quantités manquantes sont imputées à partir des informations de valeur moyenne du donneur le plus proche. Les valeurs aberrantes sont détectées et corrigées en utilisant plusieurs techniques, conformément aux [Normes FAO sur l'édition et la validation des données](#). Des contrôles de cohérence des données sont effectués par rapport aux données historiques et aux données de production primaire, et les données des pays non déclarants sont imputées par mirroring.

Compilation de données

La FAO est responsable de la compilation des données et de la génération des agrégats.

Agrégation régionale

La FAO produit des agrégats mondiaux, régionaux et infrarégionaux, conformément à la [Série de normes statistiques de la FAO sur l'agrégation des données](#).

Ajustement

Les pays sont responsables de la qualité des données qu'ils publient. La FAO examine et valide ces données et, si nécessaire, effectue des corrections.

Imputation

Les imputations sont réalisées conformément à la [Série de Normes Statistiques de la FAO - Imputation \(2019\)](#).

18) Gestion de la qualité

Assurance qualité

La FAO est responsable de la qualité des processus statistiques internes utilisés pour compiler les ensembles de données publiés. Le [Cadre de Statistiques et d'Assurance Qualité des Données de la FAO \(SDQAF\)](#), fournit les principes, lignes directrices et outils nécessaires pour réaliser des évaluations de qualité. La FAO réalise une enquête interne tous les deux ans (Enquête d'Évaluation et de Planification de la Qualité de la FAO) conçue pour recueillir des informations sur toutes les activités statistiques de la FAO, notamment pour évaluer dans quelle mesure les normes de qualité sont mises en œuvre, dans le but d'accroître la conformité aux dimensions de qualité du SDQAF, de documenter les meilleures pratiques et de préparer des plans d'amélioration de la qualité, si nécessaire. Des activités d'assurance qualité spécifiques au domaine sont menées systématiquement (par exemple, revues de qualité, autoévaluations, suivi de conformité).

Évaluation de la qualité

La qualité des statistiques de la FAO dépend fortement de la précision et de la fiabilité des données collectées et fournies par les pays. La FAO s'efforce de valider et d'assurer la qualité des données officielles reçues en les vérifiant et en les recoupant. La FAO collabore également avec les pays pour réviser leurs données lorsque cela est approprié afin de garantir la cohérence dans la diffusion des données officielles.

Selon l'Enquête 2025 d'Évaluation et de Planification de la Qualité (QAPS) de la FAO, le domaine des données sur le commerce aquatique a obtenu un score de qualité de 0,95. Selon cette enquête, une production statistique est considérée de bonne qualité lorsqu'elle atteint un score de qualité de 0,6 ou plus.

19) Utilisations recommandées et limites

Non applicable

20) Commentaire

Les données relatives aux pays ayant appartenu à l'ancienne Union des Républiques Socialistes Soviétiques (ancienne URSS) sont disponibles sous forme agrégée jusqu'en 1991.

À des fins statistiques, les données relatives à la République populaire de Chine n'incluent pas la Chine, RAS de Hong Kong, la Chine, RAS de Macao, ni la province de Taïwan (Chine), qui sont présentées séparément. Par conséquent, « Chine » fait uniquement référence à la Chine continentale.

Des notes détaillées par pays ou zone sont disponibles dans l'espace de travail mondial sur le commerce aquatique dans FishStatJ.